

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 18 juin 2018, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du Règlement numéro 833-18 décrétant une dépense de 1 850 000 \$ et un emprunt de 1 550 000 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges);
2. Correction des parterres rues des Pins et des Cèdres;
3. Appui – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ par Camping Mon Repos;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 06-132-18**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-133-18**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 833-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 850 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 550 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES)**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 833-18 décrétant une dépense de 1 850 000 \$ et un emprunt de 1 550 000 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-134-18**

**CORRECTION DES PARTERRES RUES DES PINS ET DES CÈDRES**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la compagnie Sintra procède à la correction des parterres endommagés dans le cadre des travaux de pavage dans les rues des Pins et des Cèdres, à la satisfaction de la Municipalité, faute de quoi la directrice générale est autorisée à accorder un contrat pour la finalisation des travaux au moment où elle le jugera opportun.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-135-18**

**APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ DU CAMPING MON REPOS**

Considérant qu'en 2017, le Camping Mon Repos a déposé une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 8,68 hectares, correspondant à une partie des lots 3 519 337, 3 519 342, 3 519 343, 3 519 350 et 4 658 187 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, soit le dossier C.P.T.A.Q 412900;

Considérant que cette demande vise à permettre l'agrandissement du terrain de camping bénéficiant de droits acquis reconnus au dossier 413205 de la C.P.T.A.Q.;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a déjà appuyé la demande du Camping Mon Repos par sa résolution 03-065-17 du 13 mars 2017, sur une surface de 8,68 ha;

Considérant que le Camping Mon Repos modifie sa demande afin d'y ajouter une surface louée d'environ 0,95 ha située sur le lot 3 519 359 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, propriété de Ferme Richard Desroches inc., soit pour une demande amendée visant une surface de 9,46 ha;

Considérant que le projet d'agrandissement, incluant cette modification sur le lot 3 519 359 d'une surface louée d'environ 0,95 ha, est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que le projet d'agrandissement n'a pas d'impact négatif sur la pratique de l'agriculture;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés;

Considérant que la partie de lot louée n'a qu'un faible potentiel agricole, puisque le propriétaire, Ferme Richard Desroches inc., indique qu'à proximité du terrain visé sur le lot 3 519 359, il s'agit de sol mince graveleux avec schiste, sur roc;

Considérant que cette partie de lot est utilisée par le Camping Mon Repos depuis le début des années 1980, et même avant;

Considérant que la demande du Camping Mon Repos aura un effet positif sur le développement économique de la région;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture telle que modifiée par l'ajout d'une partie du lot 3 519 359 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, présentée par Camping Mon Repos à la C.P.T.A.Q. dans le cadre du dossier 412900.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO 06-136-18**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire